

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mars 2015

Service instructeur
Service du Développement Economique

N° CP-2015-3-2-6

Service consulté

**HAUTE ALSACE TOURISME AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR 2015**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder à Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique (ADT), une subvention de 1 272 150 €, correspondant au complément de la subvention allouée le 16 janvier 2015 pour son fonctionnement dans le cadre des périmètres d'intervention précisés au titre du programme d'actions 2015, portant le montant total de subvention à 2 197 350 €, conformément aux crédits inscrits au budget primitif 2015. Il vous est également proposé de conclure un avenant à la convention de financement.

L'Assemblée Départementale a inscrit, dans le cadre du Budget primitif 2015, une enveloppe pour le fonctionnement pour l'année 2015 de Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique (ADT) de 2 197 350 €.

Le budget de l'ADT présenté pour 2015 s'élève à un montant de 2 203 830 €. Il est détaillé dans le tableau en annexe.

Par délibération du 4 décembre 2014, le Conseil Général a autorisé l'exécution anticipée du budget, fixant à 40 % le montant possible de subvention à accorder par anticipation.

Par suite, la Commission Permanente du 16 janvier 2015 a voté une subvention de fonctionnement de 925 200 € par anticipation, représentant 40 % du montant alloué en 2014 pour le fonctionnement annuel de l'ADT, à savoir 2 313 000 €. Une convention de financement a également été conclue, fixant notamment les conditions de versement de cette première aide.

Cette convention prévoit également la possibilité d'attribution d'une subvention complémentaire par délibération de la Commission Permanente, à intégrer par avenant.

C'est pourquoi il vous est proposé d'allouer une subvention complémentaire de 1 272 150 € à l'ADT afin que le total des subventions de fonctionnement attribuées pour 2015 à cette structure soit conforme au budget départemental voté le 19 février 2015 pour le programme d'actions défini en annexe.

L'avenant n°1 à la convention de financement 2015, dont l'objet est d'intégrer cette subvention complémentaire dans la convention précitée, est joint au présent rapport.

Il précise, outre le montant de cette subvention complémentaire, son mode de versement, qui se fera par mensualités à compter du mois de juin. Le programme d'actions présenté par l'ADT constitue également une annexe intégrée à la convention par le biais de l'avenant n°1.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder à Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique, une subvention complémentaire de 1 272 150 € pour son fonctionnement dans le cadre des périmètres d'intervention précisés au titre du programme d'actions 2015, portant le montant total des subventions départementales allouées à cette structure à 2 197 350 € ;
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement conclue avec Haute-Alsace - Tourisme Agence de Développement Touristique, joint en annexe, précisant les modalités administratives et financières afférentes à ce complément de subvention et de m'autoriser à le signer ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER